

Activité développement économie de plantation



50 minutes

Comment le travail et la vie s'organisent-ils dans une plantation ?

Document 1 : Le prix du sucre : la sueur et le sang des esclaves

« C'est en 1789 que de Kingston en Jamaïque, on écrivait : "Outre les coups de fouet par lesquels on déchire les Nègres, on les musèle pour les empêcher de sucer une de ces cannes à sucre arrosées de leur sueur, et l'instrument de fer avec lequel on leur comprime la bouche, empêche encore d'entendre leurs cris lorsqu'on les fouette". [...] Wimphen [...] déclare qu'à Saint-Domingue les coups de fouet et les gémissements remplaçaient le chant du coq. [...] Robin reproche [...] aux femmes créoles¹ de renchérir sur les hommes en cruauté. Les Nègres condamnés au fouet sont attachés face contre terre, entre quatre piquets. Elles voient sans émotion le sang ruisseler, et les longues lanières de peau se lever sur le corps de ces malheureux. »

Abbé Grégoire, *De la littérature des nègres*, 1808.

1. Une personne née aux Antilles. Ici, le terme désigne les femmes blanches ou métisses.

Document 2 : La transformation de la canne en sucre et en rhum

La récolte s'effectue [...] de juillet à décembre à la Réunion, période la plus sèche, où la teneur en sucre de la canne est élevée. Celle-ci est coupée au coutelas par les hommes du grand atelier. Les femmes rassemblent les cannes en gerbes et les broient après leur transport au moulin. Cette opération est particulièrement dangereuse et plus d'un esclave y perd un de ses membres. Le liquide sucré ainsi obtenu est appelé le vesou, il est chauffé et transformé en sucre dans la sucrerie ou en rhum dans la « guildiverie ». Dans la sucrerie, ce sont les esclaves du grand atelier qui écument les chaudières, alimentent les fourneaux en bagasses¹ et mettent le sirop en barrique.

1. Déchets de canne après broyage : ils servent de combustible.

Frédéric Régent, Gilda Gonfrier et Bruno Maillard,
Libres et sans fers, paroles d'esclaves français, Fayard, 2015.

Document 3 : Conditions de travail et de vie des esclaves

« Les travaux des esclaves sont très pénibles. Ceux qui vont au jardin, c'est-à-dire qui cultivent la plantation, sont réveillés avant l'aurore par le claquement de fouet du Commandeur chargé d'inspecter leur conduite et de punir leur négligence. À midi, on leur accorde deux heures, non pour prendre un repos si nécessaire quand on a labouré sept heures, mais pour aller préparer leur repas. À deux heures précises, le Commandeur rappelle au jardin ; le travail dure jusqu'à la nuit pour

ceux qui ne sont point obligés de veiller au moulin [...]. Le travail de ceux qui sont aux moulins et aux chaudières est extrêmement pénible [...]. Ils y veillent une partie de la nuit. Outre le travail au jardin, les esclaves vont deux fois par jour recueillir de l'herbe pour le bétail des moulins, à une grande distance de la plantation. »

Benjamin-Sigismond FROSSARD, *La cause des esclaves nègres*, 1788.

1. Les champs.



Document 5 : Une propriété regroupant des centaines d'esclaves

Le testament de Mme Desbassyns se poursuit par la liste des esclaves, considérés comme des biens en propriété. Les esclaves se répartissent en créoles nés sur l'île, en « cafres » – nés en Afrique ou à Madagascar –, en « noirs de pioche » chargés des travaux agricoles, et dirigés par les « commandeurs ».

À la dite propriété de Saint-Gilles sont attachés :

1) 295 esclaves désignés par leurs noms, castes, âges et professions, à savoir :

Dominique, créole, âgé de 33 ans, commandeur, et sa femme Augustine, créole, âgée de 32 ans, avec leurs six enfants, [...] estimés ensemble 14 500 francs ;

[...] Gustave, cuisinier, sa femme Félicie, domestique, et leurs trois enfants, [...], estimés ensemble 8 500 francs ;

Philogène, créole, âgé de 26 ans, noir de pioche, estimé 1 750 francs ;

Célestin, enfant de Sidonie, créole, noir de pioche, infirme, estimé 1 000 francs ;

Aimée, malgache, pioche, et son enfant, estimés ensemble 2 250 francs ;

[...] Pompée, cafre, 57 ans, gardien, et Chonette, créole, 60 ans, infirme, estimés 1 500 francs [...]

2) 16 mulets, avec charrettes et harnais, estimés ensemble 12 500 francs.

3) 39 bœufs de charroi, tant du pays que de Madagascar, avec leurs charrettes, estimés ensemble 7 500 francs.

Extraits du testament de Mme Desbassyns,
archives départementales de La Réunion.

Document 6 : Les cases des esclaves

Des primes furent accordées aux chasseurs d'esclaves en fuite : « Il leur sera délivré par la Compagnie, aux frais de la commune, sur le pied du tarif, autant de noirs et négresses qu'ils en tueront dans les bois dont, suivant l'usage, ils seront tenus de porter la main gauche. »

Document 6 : Les cases des esclaves

« Chaque famille a sa case [...]. Les cases n'ont qu'une porte et une fenêtre. Elles sont alignées et placées à distance de l'habitation des maîtres et sous le vent, pour préserver celle-ci des incendies qui sont assez fréquents, car les Nègres font du feu dans leur case presque toute la nuit pour dissiper l'humidité [...]. Leurs lits, composés de planches, sont dans de petits enfoncements [...]. Leurs meubles sont quelques calebasses¹, un banc, une table et des ustensiles de bois. »

■ B.-S. Frossard, *La Cause des esclaves nègres*, 1789.

1. Récipients faits à partir de courges.